



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juin s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

Présents : Maïa BERTHELON, Valérie BERTOIS, Jérôme DAUNAY, Marie-Josèphe FRAICHARD, Cyrill JAUSSAUD, Yves JAVOUREZ, Sébastien MONNET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES.

Absent : Frédéric PERRET

Secrétaire de séance : Yves JAVOUREZ

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2022 :

Le compte rendu du conseil du 25 avril 2022 est approuvé à l'unanimité. Une remarque est faite par Mme Fraichard qui trouve trop succinct les comptes rendus du conseil municipal et aimerait y voir paraître plus de détails. Le maire répond que cette question n'étant pas à l'ordre du jour, sa remarque est notée et sera débattue ultérieurement.

Réforme de la publicité des actes pris par la commune :

Suite à l'ordonnance du 7 octobre 2021 la publicité des actes des collectivités territoriales (comptes rendus et délibérations) est modifiée et la dématérialisation de cette publicité devient le mode de droit commun. Par dérogation, pour les communes de moins de 3500 habitants, il est possible de réaliser cette publicité soit par affichage, soit sur un support papier. Il est donc proposé de retenir la publicité sur support papier. Le conseil décide à l'unanimité de retenir cette option pour la publicité des actes de la collectivité, le mode de diffusion reste inchangé aux Crozets.

Devis réfection travaux de voirie :

Le 13 décembre 2021, le conseil municipal avait décidé de demander une subvention DETR pour des travaux de réfection de voirie communale. Une subvention de 20% du montant des travaux a été accordée. Compte tenu de la situation économique, ces devis ont dû être réactualisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les devis de l'entreprise SJE d'un montant total HT de 34 956 € (20 454 € pour la route des Piards, 12 452 € HT pour le chemin du Coupet et 2 050 € HT pour le chemin de la fromagerie). Le montant de la subvention est de 6 991 €.

Atelier au village : devis pour travaux sur piliers :

Le maire présente au conseil municipal un devis pour des travaux sur les piliers à l'atelier au village d'un montant de 10 336.58 € HT. Une subvention de 80 % est attendue du plan massif. Ces travaux font suite à un constat des utilisateurs qui sont extrêmement gênés dans leur travail par la place qu'occupent les piliers à proximité des machines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 10 336.58 euros HT et autorise le maire à solliciter une subvention à hauteur de 80%.

Travaux huisserie chalet des Louvières :

Le Maire présente des devis pour la fourniture et la pose de volets roulants et d'une porte de secours extérieure au Chalet des Louvières. Ces travaux font suite aux décisions prises pour l'amélioration thermique des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise RENOBAT d'un montant de 3058 € HT pour la fourniture et pose d'une porte de secours extérieure.

Pour la pose de volets roulants, le conseil municipal souhaite des précisions sur certains points. La décision est remise au prochain conseil.

Vente d'une partie de voirie communale :

M. Pascal BONDIER souhaite acquérir une partie de la ruelle entre son habitation et son jardin. Celle-ci faisant partie du domaine communal public, elle doit être déclassée en communal privé pour pouvoir être cédée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de demander le déclassement de cette ruelle. Lorsque le déclassement sera acté par les services de l'état, le conseil municipal acceptera la vente dont tous les frais (bornage, notaire...) seront pris en charge par l'acquéreur. Le prix de vente exact sera déterminé au moment de la transaction.

Délibération pour modification des modalités d'encaissement de la régie cantine :

A compter de la rentrée de septembre 2022, les tickets repas de la régie cantine seront supprimés. Une facture sera établie mensuellement et transmise aux parents.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2021 :

Yannick Treilles présente au conseil Municipal le rapport sur la qualité et le prix de l'eau pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Redevance occupation du domaine public par Orange :

Au titre de l'occupation du domaine public par ses réseaux, le propriétaire de réseau ORANGE verse à la commune une redevance à raison de 56.85 € par km de réseau aérien et 42.64 € par km de réseau souterrain, soit un montant total de 239 € pour la commune.

Un titre de recette de ce montant sera émis à l'attention d'ORANGE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette tarification de redevance

Augmentation des charges locatives à l'immeuble collectif :

En raison de l'augmentation des prix du fuel et de l'électricité, il convient d'augmenter la provision mensuelle de la charge pour le chauffage à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette provision passera de 0.70 € le m³ à 1.00 € le m³.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette augmentation.

Infos :

-Le 21 juin, plus de 70 enfants font leur voyage de fin d'année scolaire au sentier des contes des lutins.

-Le Plan Local d'urbanisation Intercommunal arrive dans ses dernières phases. Une réunion publique sera organisée le 29 juin à 19 heures à la salle des fêtes de Moirans-en-Montagne. Si vous vous posez des questions, c'est l'occasion de venir y trouver des réponses.

-La mairie va prendre un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/heure pour la rue du lotissement « Les Meix » entre le numéro 2 et le numéro 15.

-Le SICTOM a changé la tournée de ramassage des bacs de collecte. Les bacs gris seront collectés le lundi et les bacs bleus, le jeudi semaine impaire. Ces changements font suite à l'installation de conteneurs semi-enterrés sur certaines communes. Aux Crozets, ce système sera mis en place en 2026.

Le maire, Catherine SCHAEFFER